

# Commune de **LAPALUD**



## **Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024**

*Mairie de LAPALUD  
35, cours des Platanes  
84840 LAPALUD  
Tél : 04.90.40.30.73  
Mail : [dgs@lapalud.net](mailto:dgs@lapalud.net)*

## Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Lors de la séance du 07 décembre 2023, le conseil municipal a autorisé le changement de la nomenclature budgétaire et comptable des budgets M57 à compter du 1er janvier 2024.

Le budget 2024 a été voté le 11 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 18 mars 2024. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt pour nos investissements ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En 2024, la commune de Lapalud dispose de 2 budgets :

- Le budget principal
- Le budget annexe assainissement

## BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a) Généralités – Rappel année N-1 (2023)

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 (année N-1) : 3 378 275,63 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires en 2023 (année N-1) représentent 1 367 551,27 euros, soit 51,34 % des dépenses totales de fonctionnement de la ville en 2023 (année N-1).

Les dépenses de fonctionnement 2023 (Année N-1) représentent 2 663 711,46 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



Pour 2024 :

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Années	DGF Dotation générale de fonctionnement
2012	429 897 €
2013	440 512 €
2014	424 187 €
2015	364 538 €
2016	292 474 €
2017	242 208 €
2018	226 354 €
2019	210 690 €
2020	201 208 €
2021	190 018 €
2022	177 400 €
2023	178 702 €
2024	176 292 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (montant total à mentionner pour 202N-1 et prévision 202N)

Taxes	2023	2024		
	Taux %	Bases prévisionnelles	Taux %	Produit
Habitation	11.46	424 900	11.46	48 694
Foncier bâti	31.94	4 549 000	31.94	1 452 951
Foncière non bâti	63.13	106 500	63.13	67 233
<b>Total</b>				<b>1 568 878</b>

- Les dotations versées par l'Etat

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2024
013	Atténuation de charges	20 000.00
70	Produits des Services du Domaine	182 648.83
73	Impôts et Taxes	1 913 878.00
74	Dotations, Subventions, Participations	370 909.00
75	Revenus des immeubles	63 000.00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	30 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	714 564.17
<b>TOTAL</b>		<b>3 295 000.00</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	841 100.00
012	Charges de personnel	1 415 000.00
014	Atténuation de produits	151 000.00
65	Charges de gestion courante	381 000.00
66	Charges financières	97 000.00
68	Dotations provisions et dépréciations	200.00
023	Virement section investissement	274 700.00
042	Opération d'ordre	135 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>3 295 000.00</b>



## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues grâce aux financements institutionnels (Etat, région, Département, Intercommunalité etc...) en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Recettes :

Chapitre	Libellé	Budget 2024
13	Subventions	581 464,41 €
op	105 - Acquisition mat out mob scolaire	12 565,00 €
op	161 - Travaux Avenue d'Orange	8 860,00 €
10	Dotations et divers (FCTVA et taxe d'aménagement)	95 542,40 €
45	Opération pour compte de tiers	33 579,19 €
021	Virement de la section de fonctionnement	274 700,00 €
040	Opération d'ordre de transfert (amortissement)	135 000,00 €
	Restes à réaliser	195 289,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 337 000,00 €</b>

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Budget 2024
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	250 556,80 €
23	Immobilisations en cours	742 176,63 €
op	105 – Acquisition mat out mob scolaire	20 500,00 €
16	Remboursements emprunts	107 000,00 €
45	Opération pour compte de tiers	33 579,19 €
040	Opération d'ordre	30 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	128 953,38 €
	Restes à réaliser	23 234,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 337 000,00 €</b>



c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Ecoles : acquisition de mobilier et informatique
  - Accueil de loisirs / péri-extrascolaire : acquisition de matériel
  - Santé : après avoir aménagé deux cabinets médicaux. Mise en place de mobilier pour accueillir des médecins.
  - Sécurité : acquisition de matériel, extension de la vidéoprotection, mise en place et changement de bornes incendie.
  - Service technique : acquisition d'un véhicule et de divers matériels.
  - Mairie : acquisition de mobilier et de matériel informatique.
  - Bâtiments communaux : ADAP : travaux d'accessibilité, - logement : mise aux normes et réfection (logement au-dessus de la police), - salle polyvalente : acquisition d'une autolaveuse, d'un lave-vaisselle et d'une cuisinière, -salle des Girardes : passage en LED, acquisition d'une autolaveuse, changement de l'éclairage du tour du lac, étude sur l'autonomie énergétique de la salle des Girardes (pose de panneaux photovoltaïques)
  - Travaux voirie et divers : -Cheminement rue des Vigneaux (sécurité et accessibilité) , -Voirie du chemin Droit  
-Voirie du chemin du Moulin, -Renaturation du tour du lac (avec jeux pour enfants)
  - Social : aménagement d'un jardin partagé
  - Cimetière : acquisition d'un columbarium
  - Sport : aménagement d'un complexe sportif
- Plusieurs projets sont réalisés par l'intercommunalité dans le cadre de ses compétences, notamment le lancement de la réhabilitation de l'ancienne école Jules Ferry, la création de la nouvelle zone d'activité de la Gare, la gestion des bâtiments intercommunaux : écoles, de la bibliothèque (espace Julian), des stades et du gymnase.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Les subventions du Conseil Départemental de Vaucluse :
  - le Contrat Ambition Vaucluse programme 2023-2025
  - le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale programme 2019-2022
- Les subventions du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.
- Les amendes de police : Il s'agit d'une subvention d'Etat, répartie par le Département, concernant des travaux d'investissement visant à améliorer la sécurité routière sur la voirie communale.
- Les fonds de concours CCRLP. Notre intercommunalité participe à différentes opérations d'investissement sur la base d'un euro financé, un euro investi par la commune. 2024 sera la dernière année de perception de ces aides.
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) versée par l'Etat.
- Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) versé par l'Etat.
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), basé sur les dépenses année N-2.
- Taxe d'aménagement : La taxe d'aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement (TLE).

e) Etat de la dette

Organi- smes	Nature travaux	Montant Emprunt	Durée (ans)	Date Début	Date Fin	Taux (%)	Péri- odicité	Capital 2024	Intérêts 2024	Capital + intérêts 2024	Capital restant dû avant échéance	Capital restant dû après échéance
Dexia	Travaux Mairie Réhabilitation	411 612,35	30	04/ 2001	04/ 2029	Fixe 6.42	An	20 269,98	9 173,75	29 443,73	142 893,33	122 623,35
Dexia	Construction Girardes	752 439,37	23	01/ 2012	01/ 2035	Fixe 3.90	An	30 863,40	17 982,75	48 846,15	461 096,15	430 232,75
Caisse d'épargne	Travaux pluvial des Cantarelles	130 000,00	25	02/ 2013	02/ 2037	Fixe 4.94	An	4 667,89	4 500,54	9 168,43	91 104,14	86 436,25
Caisse d'épargne	Travaux château Julian	1 000 000,00	30	02/ 2013	02/ 2042	Fixe 4.98	An	25 777,52	39 125,68	64 903,20	785 656,13	759 878,61
Caisse d'épargne	Divers travaux	750 000,00	30	01/ 2019	07/ 2048	0,90 + indexé sur tx livret A = 3%	6 mois	25 000,00	25 534,79	50 534,79	650 000,00	625 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 044 051,72</b>						<b>106 578,79</b>	<b>96 317,51</b>	<b>202 896,30</b>	<b>2 130 749,75</b>	<b>2 024 170,96</b>





# BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

## 1. Généralités

Ce budget est soumis à la maquette budgétaire M49.

## 2. Vue d'ensemble du budget primitif annexe

### Section de fonctionnement

#### Recettes :

Chapitre	Libellé	2024
70	Produits, services, domaine.	94 370,00 €
74	Subventions d'exploitation	10 001,41 €
042	Opérations d'ordre	25 398,00 €
002	Excédent reporté	212 230,59 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>342 000,00 €</b>

#### Dépenses :

Chapitre	Libellé	2024
011	Charges à caractère général	25 570,00 €
012	Charges de personnel	5 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	9,98 €
66	Charges financières	16 700,00 €
023	Virement section d'investissement	239 486,00 €
042	Opérations d'ordre	54 834,02 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>342 000,00 €</b>

### Section d'investissement

#### Recettes

Chapitre	Libellé	2024
131	Subvention schéma directeur	51 601,00 €
040	Opérations d'ordre	54 834,02 €
021	Virement section exploitation	239 486,00 €
001	Excédent reporté	181 520,98 €
	Restes à réaliser	11 399,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>538 841,00 €</b>

#### Dépenses

Chapitre	Libellé	2024
Chap 23 Op 002	Immobilisations en cours	478 201,00 €
16	Emprunt	15 700,00 €
040	Opérations d'ordre	25 398,00 €
	Restes à réaliser	19 542,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>538 841,00 €</b>

Les travaux votés pour l'année 2024 concernant le budget annexe « assainissement » sont l'étude du schéma directeur d'assainissement et les premiers travaux d'élimination des eaux claires parasites (première phase : rue des Vigneaux).

Fait à Lapalud, le 16 avril 2024

Hervé FLAUGERE  
Maire de Lapalud

